



# Les Enfants de Bohème

Des rencontres "Extra-ordinaires"

PARRAINER un enfant  
dans l'Ain

ACCUEILLIR durablement  
et bénévolement un enfant  
(Sous certaines conditions liées au statut de l'enfant)



# PARRAINER un enfant dans l'Ain

## POURQUOI ?

- ✓ Pour créer un lien affectif privilégié entre un enfant et un adulte bienveillant
- ✓ Pour élargir son environnement social et culturel en partageant des temps de loisirs quelques heures par mois
- ✓ Pour aider un enfant à grandir et à se construire

## VOUS ?

- ✓ Vous vivez seul, en couple ou en famille ?  
Vous êtes étudiant, actif ou retraité ?
- ✓ Vous avez un peu de temps à partager et vous êtes prêt à vous engager durablement quelques heures par mois ?



## POUR QUELS ENFANTS ?

- ✓ Pour chaque enfant habitant dans l'Ain, de 3 à 18 ans
- ✓ Pour un enfant vivant au sein de sa famille ou confié à l'Aide Sociale à l'Enfance.
- ✓ Chaque parent peut demander à ce que son enfant bénéficie de temps de partage avec un adulte bienveillant, engagé et accompagné par notre équipe.

Notre équipe de professionnels pluridisciplinaire, présente en appui tout au long de votre engagement, vous accompagne lors de ce parcours d'enrichissement mutuel, en individuel et au sein d'une communauté de personnes accueillantes



# ACCUEILLIR un enfant chez soi

## COMMENT ?

- ✓ Accueillir un enfant au quotidien chez soi, lui faire une place dans votre famille
- ✓ Lui apporter un cadre sécurisant et des repères affectifs pérennes lui permettant de s'épanouir
- ✓ Lui offrir une vie familiale stable et un lien d'attachement durable

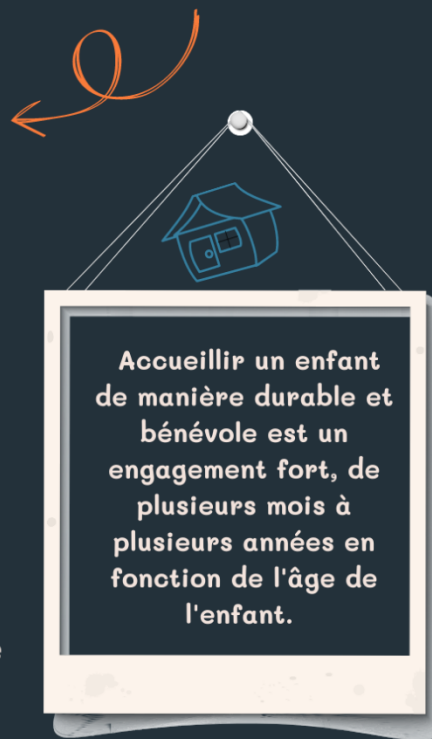
## VOUS ? Devenir Accueillant Durable et Bénévole

- ✓ Vous êtes membre de la société civile, en couple ou célibataire, avec ou sans enfant, actif ou retraité..
- ✓ Vous souhaitez conserver votre activité professionnelle et vous engager auprès d'un enfant

## POUR QUELS ENFANTS ?

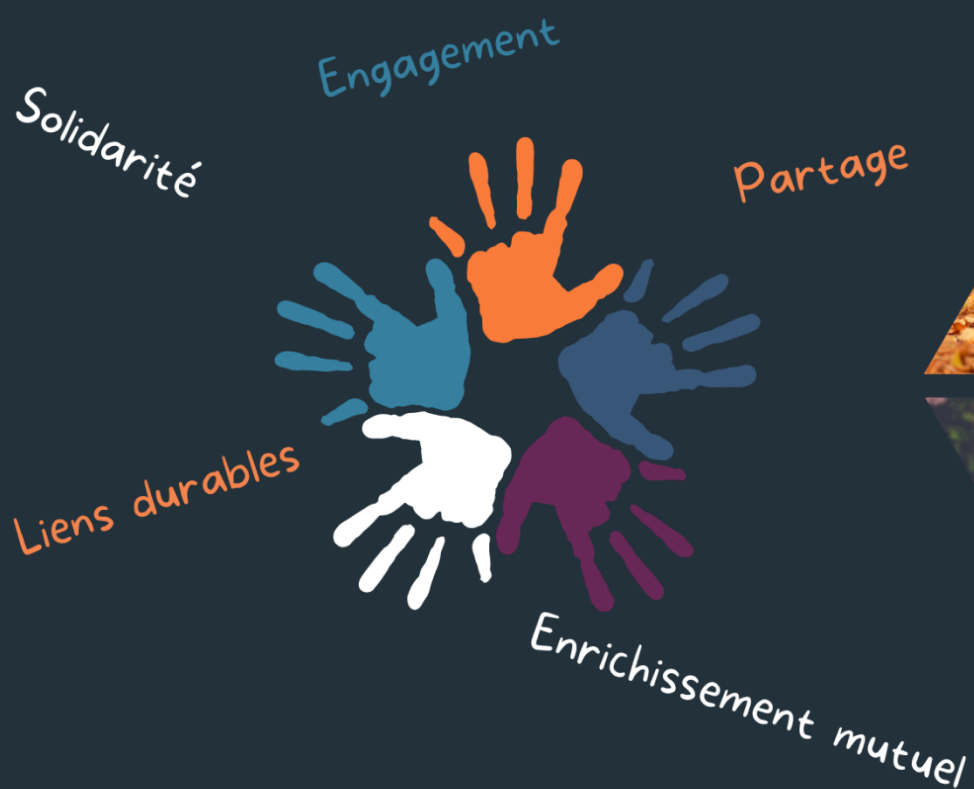
Cet accueil s'adresse aux mineurs dont l'Aide Sociale à l'Enfance est dépositaire de l'autorité parentale et pour lesquels aucun retour auprès de leurs parents n'est possible

- ✓ Il peut s'agir de Mineurs non Accompagnés en vue de faciliter leur intégration



A ne pas confondre avec le métier d'assistant familial qui ne concerne pas les mêmes enfants !

Ensemble, avec le soutien du  
Département de l'Ain  
et de nos partenaires, agissons pour  
développer  
les solidarités civiles et familiales  
pour des enfants tout près de chez nous



 *Les Enfants de Bohême*

5 rue Brillat Savarin

01000 Bourg-en-Bresse

04-81-51-07-84

[www.lesenfantsdeboheme.org](http://www.lesenfantsdeboheme.org)

[contact@lesenfantsdeboheme.org](mailto:contact@lesenfantsdeboheme.org)

